

## RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL GUILLAUME ROY ET CONSORTS

SÉANCE DU 22 MARS 2023

### **Accélérer la mise en œuvre d'aménagements vélos**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 23 mars 2022, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux Jacqueline Reigner, Lorena Marin-Guex, Isabelle Farkas, Guillaume Roy, Jean-Luc Duvoisin et David Häusermann ont soumis à votre Conseil un postulat intitulé « accélérer la mise en œuvre d'aménagements vélos », dans lequel ils demandaient à la Municipalité d'étudier le déploiement rapide et à large échelle d'aménagements vélos simples, peu coûteux et efficaces et de détailler les mesures prévues et leur calendrier.

Le postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité y répond comme suit.

#### **1. Politique vélo de la Municipalité**

La Municipalité soutient la promotion du vélo et le développement des aménagements cyclables. En effet, ce mode de déplacement économe en espace et bon pour la santé permet des trajets rapides et peu bruyants, qui s'inscrivent parfaitement dans le contexte de densification urbaine que vit Pully. Le développement de la mobilité cyclable, électrifiée ou non, apporte également une contribution à l'adaptation de la ville (et de la mobilité urbaine), aux changements climatiques ainsi qu'à la préservation de la qualité de vie, chère à la population pulliérane.

A ce titre, la vision d'une ville de courtes distances où l'on se déplace agréablement à pied, en vélo ou en transports publics, figure au programme de législature, dans la lignée d'un encouragement aux mobilités douces présent dans les programmes précédents.

Le développement de la pratique du vélo passe par diverses mesures de nature et d'ampleur différentes. D'une part, le développement d'infrastructures cyclables sûres, continues et cohérentes est le plus grand levier pour mettre la population en selle, comme le montrent de nombreuses études et enquêtes. Ces infrastructures prennent forme à travers la réalisation de grands projets, tel que, par exemple, le réaménagement du bd de la Forêt, ou par le biais de petites améliorations de la signalétique ou du marquage. D'autre part, les mesures de promotion apportent également leur contribution pour susciter ou accompagner des changements de comportements en matière de mobilité. Ainsi, la Municipalité est persuadée que l'efficacité d'une politique vélo réside tant dans la combinaison de mesures variées que dans son inscription dans la politique globale de mobilité de la Commune.

## **2. Mesures infrastructurales**

Afin de prioriser les interventions sur le territoire, la Municipalité s'appuie sur un schéma directeur de la mobilité douce. Cette étude, réalisée en 2010, a permis de définir les *réseaux*, soit les axes présentant le plus de potentiel pour les déplacements à pied et en vélo, et d'en faire un diagnostic. Les contenus développés ont été transcrits dans un outil opérationnel (SIG) utilisé par l'administration pour guider son action. Cette base de données contient plus de 350 objets et recense de nombreuses mesures, allant de la création de stationnement pour vélo à la construction d'une nouvelle liaison de mobilité douce, en passant par la sécurisation d'une traversée piétonne ou le marquage de bandes cyclables.

Afin de compléter l'outil et de l'adapter à un contexte qui a évolué, une nouvelle image directrice des modes doux est prévue à l'échelle intercommunale. Elle permettra de prendre en compte les enjeux autour de l'explosion du vélo électrique, ainsi que le nouveau cadre légal en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les grandes mesures constructives sont réalisées soit à l'opportunité, soit de manière proactive. Dans le premier cas, le déclencheur du projet est généralement une modernisation des réseaux souterrains (exemples : bandes cyclables à l'av. de Villardin ou contresens cyclable à l'av. des Cerisiers). Dans le second, le développement d'infrastructures cyclables fait partie des éléments déclencheurs du projet. On peut citer par exemple le réaménagement multimodal du bd de la Forêt (réalisé), la requalification de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin (travaux en cours), le réaménagement multimodal de l'av. de Lavaux (en cours de procédure d'autorisation) ou encore l'élargissement du ch. du Coteau, qui devait s'intégrer à une voie verte reliant Morges à Pully et dont le crédit d'études soumis à votre Conseil a été refusé. La plupart de ces mesures sont inscrites dans les trois projets d'agglomération déposés auprès des instances fédérales afin de bénéficier de cofinancements.

Outre ces grandes mesures, la Municipalité dispose d'autres moyens pour soutenir la pratique du vélo, via de plus petits projets. Souvent peu coûteux, ils peuvent cependant s'avérer complexes ou longs à mettre en œuvre et leur concrétisation est soumise à des contraintes inhérentes au respect du cadre légal, démocratique, budgétaire, ainsi qu'aux ressources humaines disponibles.

Parmi les mesures légères déjà réalisées ou planifiées, on retrouve plusieurs demandes figurant dans le postulat, et qui étaient déjà à l'étude au moment de son dépôt. La partie ci-après recense de manière non-exhaustive quelques exemples de mesures réalisées, en cours ou planifiées.

### **2.1. Impasses avec exceptions**

Cette signalisation poursuit des objectifs de promotion de la mobilité douce, en informant s'il est possible de poursuivre son chemin et en permettant ainsi d'éviter des détours inutiles. L'aspect systématique du traitement des signaux est donc nécessaire pour pouvoir s'y fier. Dans ces conditions, l'inventaire complet sur l'ensemble du territoire a dû être consolidé et affiné, notamment pour intégrer d'autres demandes d'ajustement de la signalisation. L'adaptation de plus d'une trentaine de signaux est prévue dans le courant de l'année 2023.

### **2.2. Contresens cyclables**

Lorsqu'il existe une rue à sens unique, les autorités doivent prévoir des exceptions pour les cycles et cyclomoteurs ou motiver l'absence de ces dernières. Pully compte une quarantaine de rues ou tronçons de rues concernés par une signalisation « sens unique », dont 16 sont

d'ores et déjà ouverts aux cycles dans les deux sens. Une analyse de l'ensemble des rues restantes a été effectuée et a permis de préciser les intentions pour chaque cas. Ainsi,

- la modification de la signalisation est prévue dans cinq rues, dans le courant 2023 ou 2024, en fonction notamment des disponibilités budgétaires ;
- dix rues ou tronçons de rues sont étudiés dans le cadre d'autres projets (renouvellement d'infrastructures, modification de la vitesse légale, etc.) ;
- la « simple » modification de la signalisation est jugée inenvisageable en l'état dans neuf rues ou tronçons de rues. L'analyse montre que, dans certains cas, le manque de place à disposition (gabarit étroit sur un long tronçon et manque d'échappatoire pour se ranger sur le côté) ne permet pas le croisement dans des conditions satisfaisantes. Dans d'autres cas, c'est la géométrie routière qui induit des problèmes de visibilité, source de danger pour des cycles arrivant en sens inverse. Ainsi, dans ces rues, la mise à double sens pour les cycles ne pourra se faire qu'en lien avec d'autres travaux (réorganisation du stationnement, élargissements ponctuels ou reprise des bordures de trottoir afin de les rendre franchissables).

### **2.3. Tourner à droite aux feux rouges**

Cette possibilité, légalisée début 2021 au niveau fédéral, a fait l'objet d'une étude pour le territoire de Pully. En parallèle, le Canton a précisé ses intentions à travers une directive qui remet en perspective certaines recommandations initiales. Cette signalisation sera introduite courant 2023, là où elle est jugée sûre et pertinente.

### **2.4. Levée de diverses restrictions**

Plusieurs autres modifications de la signalisation sont prévues à court terme. Il s'agit avant tout de lever diverses interdictions de circuler pour les cycles, qui sont jugées disproportionnées.

### **2.5. Sécurisation légère de l'itinéraire cyclable sur la RC 777**

Courant 2022, des mesures de signalisation ont été décidées et publiées dans le but d'améliorer rapidement la sécurité routière à l'av. Général Guisan. Outre des problématiques liées aux accès riverains, l'amélioration de la sécurité des cycles était le principal déclencheur de cette mesure. Un recours à l'encontre de ces mesures étant en cours de traitement par le Tribunal cantonal, la Municipalité ne maîtrise pas le calendrier de mise en œuvre de ce projet.

### **2.6. Installation de stationnement pour vélos**

Comme détaillé dans le dernier rapport de gestion, des parkings à vélos ont été aménagés entre 2020 et 2021. Cette dynamique se poursuit, dans une logique de regroupement des demandes, et en fonction des ressources budgétaires et humaines disponibles.

## **3. Mesures de promotion**

Si le développement d'une infrastructure favorable aux cycles reste le principal levier pour mettre la population pulliérane en selle, d'autres mesures visant à donner envie et à faciliter l'utilisation du vélo sont possibles. Dans ce registre, les actions suivantes peuvent être mentionnées :

- mise en place de stations de vélos en libre-service aux gares pulliérane : l'ouverture de deux stations est prévue dans le courant du printemps 2023 ;
- mise à disposition d'un cargo-vélo en libre-service : cette offre, financée par la Ville, est disponible depuis le printemps 2022 ;




- sondage sur l'utilisation du vélo dans l'Est lausannois : la Ville de Pully a participé à sa réalisation, en collaboration avec les communes voisines et le bureau du Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL). Les résultats de ce sondage sont disponibles en ligne ;
- jalonnement des itinéraires cyclables ;
- campagne Cyclomania menée en 2020 et 2021.

#### 4. Conclusion

En présentant les mesures peu coûteuses qu'elle prévoit de réaliser et en donnant leur horizon de planification, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Guillaume Roy et consorts.

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 8 mars 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexe :

- Carte des aménagements cyclables légers projetés

Ville de Pully  
Direction des Travaux et des Services Industriels  
**Aménagements cyclables "légers" projetés**  
Plan d'intentions

**Légende**

**Signaux à modifier**

- Impasses avec exception(s)
- Autres modifications

**Carrefours à feux et tourner à droite vélo**

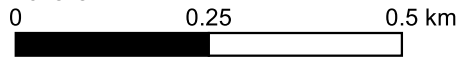
- ◆ Existant
- ◆ A l'étude (2023)

**Rues à sens unique et contresens cyclables**

- Existant
- Prévus à court terme (2023-2024)
- Prévus à moyen terme (2025-2028)
- Pas prévu en l'état

Fond de carte : ASIT VD

Echelle



Version du 02.03.2023

